



COMPTE RENDU SUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2018

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE sous la présidence de M. Jean-Pierre GORGES, Président

DESIGNE Mme Isabelle MESNARD Secrétaire de séance,

Etaient présents : M. Nicolas ANDRE, Mme Aline ANDRIEU, M. Antoine ANNIBAL, M. Philippe BAETEMAN, M. Philippe BARAZZUTTI, Mme Elisabeth BARRAULT, M. William BELHOMME, M. Alain BELLAMY, M. Michel BELLANGER, Mme Josette BERENFELD, M. Gérard BESNARD, M. Paul BINEY, M. Dominique BLOIS, Mme Sophie BOCK, M. Alain BOIRET, M. Guillaume BONNET, M. Vincent BOUTELEUX, M. Alain BOUTIN, M. Jean-Claude BRETON, Mme Corinne BRILLOT, M. Michel CHARPENTIER, Mme Maria CHEDEVILLE, Mme Francette CHENARD, M. Maurice CINTRAT, Mme Martine DEGRAIN, M. Eric DELAHAYE, M. Thierry DESEYNE, Mme Céline DEVENDER, Mme Karine DORANGE, Mme Dominique DUTARTRE, M. Jean-Maurice DUVAL, Mme Françoise FERRONNIERE, Mme Elisabeth FROMONT, M. Philippe GALIOTTO, M. Claude GALLET, M. Didier GARNIER, M. Patrick GEROUDET, M. Christian GIGON, Mme Christine GOIMBAULT, M. Jean-Pierre GORGES, M. Fabrice GOUIN, M. Daniel GUERET, Mme Emilie GUILLEMIN, Mme Evelyne LAGOUTTE, M. Jean-Guy LAMBERT, M. Jean LAMOTHE, M. Serge LE BALC'H, M. Hervé LE NOUVEL, M. David LEBON (jusqu'à la délibération n°1), M. Marc LECOEUR, M. Patrick LEFRANCOIS, Mme Maryse LEGRAND, M. Jean-François LELARGE, Mme Martine LEMAIRE, M. Gérard LEON, M. Christophe LETHUILLIER, Mme Annick LHERMITTE, M. Laurent LHUILLERY, Mme Annick MARCETTEAU, M. Rémi MARTIAL, M. Franck MASSELUS, M. Bertrand MASSOT, Mme Isabelle MESNARD, Mme Sophie MILON-AUGUSTE, M. Jean-François MORIZEAU, M. Eric MOULIN, M. Christian PAUL-LOUBIERE, M. Jérôme PAVARD, M. Fabrice PELLETIER, Mme Catherine PEREZ, M. Dominique PETILLON, Mme Mylène PICHARD, M. Rodolphe PICHARD, M. Gilles PINEAU, M. Pierre-Marie POPOT, M. Michel PREVEAUX, M. Jean-Jacques RAUX, Mme Sandra RENDA, M. Thierry ROY, Mme Annie SAMZUN, M. Bernard SERVIN, M. Dominique SOULET, M. Mickaël TACHAT, M. Michel TEILLEUX, M. Sébastien TENAILLON, M. Claude THEIL, M. Michel THOMAS, M. Willy TICOT, Mme Sandrine TOROK, M. Max VAN DER STICHELE.

Etaient représentés : M. Bertrand CHIFFLET par pouvoir à M. Claude GALLET, Mme Isabelle VINCENT par pouvoir à M. Patrick GEROUDET, Mme Monique BOUDET par pouvoir à M. Alain BELLAMY, M. Jackie FERRE par pouvoir à M. Michel THOMAS, M. Emmanuel LECOMTE par pouvoir à M. Claude THEIL, Mme Martine CABAILH-CIRET par pouvoir à M. Willy TICOT, M. Jean-François PICHERY par pouvoir à M. Philippe BAETEMAN, M. Jean-Jacques CHATEL par pouvoir à Mme Maryse LEGRAND, Mme Hélène DENIEAULT par pouvoir à M. Dominique BLOIS, Mme Jacqueline ELAMBERT par pouvoir à M. Guillaume BONNET, M. Alain PIERRAT par pouvoir à Mme Elisabeth FROMONT, M. Alain MALET par pouvoir à Mme Isabelle MESNARD, Mme Estelle COCHARD par pouvoir à M. Patrick LEFRANCOIS, M. Stéphane LANTZ par pouvoir à Mme Christine GOIMBAULT, Mme Brigitte FRANCHET représentée par M. Michel GUERIN, M. SIROT-FOREAU représenté par M. Frédéric RODRIGUES-DIAS, M. Gilles PEAN représenté par M. Alain BABIN.

Etaient excusés : M. Thibaut BRIERE-SAUNIER, M. Benjamin ROBERT.

Etaient absents : M. Jean-Marc CAVET, M. Hervé HARDOUIN, M. Pascal LECLAIR, M. Jean-Pierre PICHARD.

Communication des décisions prises par le Président de Chartres Métropole

DECISION N° D-AGGLO-2018-257

Convention d'occupation temporaire pour travaux sur berge (Abreuvoir et clôture)

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer la convention de travaux sur berge (abreuvoir et clôture) entre Chartres métropole, Hubert DE POMMEREAU (propriétaire) et Ludovic BLANCHET (exploitant).

ARTICLE 2 : La mise à disposition se fait à titre gratuit

DECISION N° D-AGGLO-2018-258

Avenant 1 à la convention de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Préfecture d'Eure-et-Loir

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver l'avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes qui a pour objet d'étendre le périmètre des actes de la communauté d'agglomération à transmettre par voie électronique au représentant de l'Etat dans le Département.

ARTICLE 2 : Aucune incidence financière.

DECISION N° D-AGGLO-2018-259

Fourniture de repas SPL Chartres métropole Evénements

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et d'autoriser la signature de la convention de fourniture et livraison de repas entre Chartres métropole et la SPL CM' Evénements ;

ARTICLE 2 : Les conditions tarifaires sont fixées par délibération de Chartres métropole. Les tarifs seront révisés annuellement (à compter du 1^{er} septembre) par délibération de Chartres métropole. Les recettes seront inscrites au budget annexe 12 sous l'imputation budgétaire 706-REST-OCCASION ;

DECISION N° D-AGGLO-2018-260

Berchères-les-Pierres - lieudit "La Fontaine" parcelle ZV n° 195 - bail rural environnemental

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le bail rural à caractère environnemental, conclu pour une durée de 9 ans qui commencera à courir à compter du 1^{er} octobre 2018, avec l'EPLFPA de CHARTRES, représenté par Madame Frédérique ELBE Directrice, l'autorisant à disposer de la parcelle ZV n° 195, située sur la commune de Berchères-les-Pierres lieudit « La Fontaine » d'une superficie de 7ha 94a 89ca, moyennant une redevance annuelle de 880 € et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette redevance est prévue au budget 2 sous l'imputation 7083.

DECISION N° D-AGGLO-2018-261

Vente d'une tablette informatique à Madame Corinne COME élue communautaire

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la vente à Mme Corinne COME élue communautaire de la tablette I pad dont elle pouvait disposer jusqu'en 2018 pour 179,40 €, et d'autoriser le Président ou son représentant à signer le document « certificat de vente » établi. Il est précisé que le fonctionnement et l'entretien de cette tablette seront pleinement assurés par le nouveau propriétaire.

ARTICLE 2 : Cette vente sera enregistrée sur le chapitre 77 de Chartres Métropole (budget principal) et les éventuels autres articles liés à une sortie du patrimoine. La décision et le certificat signé seront les pièces justificatives pour le recouvrement de cette ressource. Ils seront des documents à transmettre à Monsieur le comptable de la Trésorerie Chartres Métropole.

DECISION N° D-AGGLO-2018-262

Marché pour la mise en place et l'animation d'un observatoire de l'habitat au titre du programme local de l'habitat de Chartres Métropole - autorisation

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer le marché concernant la mise en place et l'animation d'un observatoire de l'habitat au titre du programme local de l'habitat de Chartres métropole, dans les conditions suivantes :

Marché n° 2018-090

Société GUY TAÏEB CONSEIL (GTC) domiciliée 55, Boulevard de Sébastopol à PARIS (75001) pour un montant de 19 950,00 € HT pour la Mission 1, de 11 050,00 € HT pour la Mission 2, de 10 400,00 € HT pour la Mission 3 et de 10 400,00 € HT pour la Mission 4 soit un montant total toutes missions confondues de 51 800,00 € HT, soit 62 160,00 € TTC, et une durée allant de la date de notification du marché jusqu'à la réception de l'ensemble des missions qui le composent ;

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au Budget principal (700/2031/AMEN/17BD005)

DECISION N° D-AGGLO-2018-263

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, financière et fiscale dans le cadre de l'intégration de 20 nouvelles communes à Chartres Métropole - Avenant 1 - Autorisation

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°1 à l'accord cadre n°2017-058, conclu avec le groupement dont la société FCL Gérer la cité domiciliée 87, rue Saint Lazare – 75009 PARIS est mandataire. Il a pour objet de prendre en compte une modification du tableau de répartition des honoraires entre cotraitants, et est sans incidence sur le montant du contrat.

ARTICLE 2 : L'avenant est sans incidence financière.

DECISION N° D-AGGLO-2018-264

Fontenay-sur-Eure - convention d'occupation précaire - E.A.R.L. GOUGIS

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la convention d'occupation entre Chartres Métropole et l'E.A.R.L. GOUGIS représentée par Madame ROCHERIEUX Chantal, l'autorisant à exploiter et mettre en culture, une partie de la parcelle cadastrée section ZW n° 7, située sur la commune de Fontenay-sur-Eure, pour

une surface de 14 102 m², à compter du 1^{er} novembre 2018, pour une durée d'une année reconductible 2 fois pour une durée d'un an à chaque fois, moyennant une redevance annuelle de 140,00 €, payable à terme échu et d'autoriser sa signature.

ARTICLE 2 : Cette redevance est prévue au budget principal - 01 sous l'imputation 0200-70388.

DECISION N° D-AGGLO-2018-265

Accord-cadre relatif au maintien du logiciel ' TopStation ' - avenant 1

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°1 à l'accord cadre n°2016-049 relatif au maintien du logiciel « TopStation », conclu avec la société SN JS INFO domiciliée 12 rue du Moulin Rouge à LOGNES (77185), ayant pour objet la modification du pouvoir adjudicateur « Ville de Chartres » au profit de « Chartres Métropole » suite au transfert de la compétence « Archéologie », ainsi que le changement de SIRET du titulaire, sans que les autres clauses et conditions du contrat initial ne soient modifiées.

ARTICLE 2 : Les crédits sont inscrits au Budget principal (0200 6156 DSI et 0200 6184 DSI)

DECISION N° D-AGGLO-2018-266

Accord-cadre maintien des solutions logicielles Netmail Secure servant au filtrage des emails et Archives pour l'archivage de la messagerie GroupWise - avenant 1

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°G2016-091, conclu avec la société MA SOFTWARE France domiciliée 4 Square de l'avenue du Bois à PARIS Cedex (75116), ayant pour objet de prendre en compte la cession de la dite société, titulaire initial de l'accord-cadre, au nouveau titulaire, la société ALINTO, suite à l'acquisition par cette dernière du fonds de commerce de la société MA SOFTWARE France ;
Cette prestation n'engendre aucune modification sur les montants minimum et maximum définis dans l'accord-cadre.

ARTICLE 2 : Cet avenant n'entraîne aucune modification concernant les références budgétaires.

DECISION N° D-AGGLO-2018-267

Convention de diagnostic d'archéologie préventive - 24 boulevard de la Courtille et 15 rue Victor Gilbert à Chartres

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver et de signer une convention de diagnostic d'archéologie préventive 24 boulevard de la Courtille et 15 rue Victor Gilbert à Chartres, avec l'aménageur, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Eure-et-Loir, représentée par son Président, M. Michel CIBOIS, dont le diagnostic est prévu au plus tôt le 5 novembre 2018 et se termine au plus tôt le 12 avril 2019.

ARTICLE 2 : Chartres métropole met à disposition à titre gracieux son savoir-faire et le personnel nécessaire à la réalisation de ce diagnostic.

DECISION N° D-AGGLO-2018-268

Convention d'occupation du parking du Compa - Région Centre Val de Loire

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver la convention d'occupation temporaire entre la Région Centre Val de Loire et Chartres métropole, ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Région Centre Val de Loire est autorisée à occuper à titre précaire et révocable le parking du Compa situé 1 rue de la République à Mainvilliers et les Vauroux à Chartres, pour l'exploitation d'une gare routière provisoire, conclue jusqu'au 31 décembre 2021, tacitement reconductible 2 fois pour une durée de 1 an à chaque fois soit jusqu'au 31 décembre 2023 et d'autoriser la signature de l'acte,

ARTICLE 2 : L'occupation est accordée à titre gratuit.

DECISION N° D-AGGLO-2018-269

Locaux 8 rue de la Taye à Lucé - Ville de Chartres - Fin de mise à disposition

DECIDE

ARTICLE 1 : Chartres Métropole met fin à compter du 31 décembre 2018, à la mise à disposition des locaux situés 8 rue de la Taye à Lucé qui étaient attribués à la Ville de Chartres.

ARTICLE 2 : Cette recette était prévue au budget principal sous l'imputation 020-6132.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 27 septembre 2018 est approuvé à l'unanimité, 6 délégués communautaires n'ont pas pris part au vote.

Le procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 15 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité, 7 délégués communautaires n'ont pas pris part au vote.

ADMINISTRATION GENERALE

- 1 Rapport d'activité 2017 des représentants de Chartres métropole -Chartres métropole transports

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le rapport des représentants de Chartres métropole au Conseil d'administration de Chartres métropole transports pour l'année 2017.

FINANCES ET PROSPECTIVE

- 2 Débat d'orientation budgétaire DOB 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2019 de Chartres métropole au vu de la présentation d'un document fournissant les éléments nécessaires.

- 3 Communication des rapports liés aux Orientations Budgétaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE des rapports :

- . sur la situation de la collectivité en matière de développement durable,
- . sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- . sur l'avancement du schéma de mutualisation intercommunale.

- 4 Entreprises publiques locales - digitalisation des instances - autorisations données aux représentants de Chartres Métropole

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 abstention, 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote

APPROUVE la convention recueillant l'accord de l'actionnaire pour recevoir par télétransmission les avis, les convocations, les documents et les informations dont il est destinataire pour les assemblées des actionnaires

AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer chaque convention avec la SPL Chartres Métropole Evénements, la SPL Chartres Métropole Transports, la SPL Chartres Aménagement, la SEM Chartres Développements Immobiliers, la SPL Chartres Métropole Energies, la SEMOP Chartres Métropole Eau, la SEMOP Chartres Métropole Assainissement, la SEM SYNELVA COLLECTIVITES et la SEM Chartres Métropole Innovations Numériques, et tous les actes y afférents.

- 5 Dernières écritures comptables relatives au Bilan définitif de la Zone d'aménagement concertée Edmond POILLOT à Chartres

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote

APPROUVE le principe de l'encaissement de la somme de 320 121,21 € correspondant au solde de la Zone d'Aménagement Concertée Edmond POILLOT et conformément au tableau financier dressé par Monsieur le Comptable de la SEM Chartres Développements Immobiliers ;

ACCEPTÉ le fait que ce produit final est établi après prise en charge directe par la SEM des derniers frais liés à cette zone ;

PRECISE que le recouvrement de cette somme sera réalisé sur le chapitre 204 subventions d'investissement (recettes) et ce comme analysé avec Monsieur le comptable de la Trésorerie de Chartres Métropole.

- 6 Prise en charge de factures et prestations de service 2017/2018 suite à l'intégration des 20 communes

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote

AUTORISE la Communauté d'agglomération Chartres métropole à prendre en charge le mandatement de ces factures et redevances en lieu et place des communes et du syndicat concernés et cités dans les deux annexes jointes à la présente délibération, même pour une période antérieure au 1^{er} janvier 2018.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer les éventuels documents liés.

PRECISE que ces dépenses seront honorées sur les budgets concernés de l'Agglomération Chartres Métropole.

- 7 Avenant n° 1 à la convention de crédits conclue par la SPL CME avec des partenaires bancaires

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 5 abstentions

APPROUVE le principe proposé par les banques et la SPL CME quant à l'allongement du délai de l'emprunt en créant une tranche C. La convention inter-crédanciers et le prêt initial intégreront cette nouvelle échéance ;

PRECISE que cet avenant et les pièces présentées ont été élaborés avec les différents interlocuteurs initiaux dont le cabinet CMS Bureau Francis LEFEVRE et Auxifip paris ;

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant et les actes liés.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DEVELOPPEMENT DURABLE

- 8 Production de chaleur, d'électricité et distribution de chaleur (SPL) Chartres Métropole Energies - rapport annuel

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel 2017 de la SPL Chartres Métropole Energies relatif à la production de chaleur, d'électricité et la distribution de chaleur.

9 Distribution d'électricité Enedis - compte-rendu 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel 2017 de la société Enedis concernant la concession de distribution d'électricité joint en annexe.

10 Distribution d'électricité et de gaz Synelva Collectivités - compte-rendu 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel 2017 de la SAEML Synelva Collectivités concernant les concessions de distribution d'électricité, de gaz propane et de gaz naturel jointes en annexe.

11 Distribution de gaz naturel Grdf - compte-rendu 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel 2017 de la société Grdf concernant la concession de distribution de gaz naturel jointe en annexe.

AFFAIRES SOCIALES, HABITAT, ENFANCE JEUNESSE, GRANDS EQUIPEMENTS

12 Création de la commission intercommunale pour l'accessibilité

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 1 délégué communautaire ne prend pas part au vote

DISSOUT la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées, créée par délibération n° C.2013/50 du Conseil communautaire de Chartres Métropole du 28 janvier 2013 ;

APPROUVE la création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité, présidée par le Président ou son représentant. La liste des membres de cette commission sera dressée par arrêté.

13 Rapport annuel Délégation de Service Public activités Enfance Jeunesse 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel 2017 concernant la délégation de service public relative à la gestion des activités enfance jeunesse, joint en annexe du présent rapport.

14 Rapport d'activités 2017 du délégataire du complexe aquatique et patinoire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport d'activités 2017 du délégataire VERT MARINE pour l'exploitation du complexe aquatique L'ODYSSÉE.

SERVICES PUBLICS ENVIRONNEMENTAUX

15 Service public en eau potable - Rapport du délégataire-commune de Nogent le Phaye

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport du délégataire eau potable de Nogent le Phaye 2017.

16 Service public en eau potable - Rapport du délégataire-commune de Sours

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport du délégataire – eau potable – commune de Sours 2017.

17 Service public en eau potable - Rapport du délégataire - Chartres métropole

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport du délégataire – eau potable - Chartres métropole 2017.

18 Service public d'eau et d'assainissement : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services année 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité des services Eau et Assainissement pour l'année 2017.

19 Rapport d'activité du délégataire ORISANE - année 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport d'activité 2017 du délégataire ORISANE

20 Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - Année 2017

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

21 Rapport d'activités au titre de l'année 2017 de la SPL Chartres métropole transports

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE du rapport d'activités de la SPL Chartres métropole transports au titre de l'année 2017.

Le Président,
Jean Pierre GORGES